

6 - Étude surveillée

Le temps de l'étude permet aux enfants de faire leurs devoirs sous la surveillance d'un animateur ou d'un professeur des écoles.

16 h 30 Temps de récréation pour les enfants au cours duquel ils prennent leur goûter (le prévoir).

17 h 00 Les enfants rejoignent leur salle pour le temps de l'étude. Il s'agit d'une étude surveillée. L'animateur en charge d'un groupe, s'assure que chaque enfant fasse ses devoirs. Il peut intervenir pour aider l'enfant dans la compréhension d'un exercice par exemple, mais ne peut lui apporter les solutions, ni même les corrections. (C'est le travail de l'enseignant). Par ailleurs, l'animateur doit instaurer un climat, où les enfants puissent travailler dans de bonnes conditions. En outre, vous ne pouvez récupérer votre enfant durant le temps de l'étude.

18 h 00 Fin de l'étude.

Concernant la sortie des enfants après l'étude, il est important de notifier sur la fiche de renseignement les personnes autorisées à venir récupérer l'enfant. Par ailleurs, les enfants de CM1 et CM2 ont la possibilité de sortir seuls après l'étude, à condition que les parents aient établi une autorisation écrite. Les enfants qui ne sont pas récupérés directement après l'étude, vont à l'accueil (enfant ayant une dérogation).

7 - Le temps de la pause méridienne

Le temps de la restauration permet aux enfants de déjeuner de façon équilibrée et de s'adonner à diverses activités (ludiques, éducatives ou sportives) selon leurs envies et leur rythme ; l'animateur propose une activité mais ne l'impose pas.

Pour les maternels

11 h 30 Les animateurs(trices) vont chercher dans leur classe les enfants qui déjeunent à la cantine. Comme pour les élémentaires, le temps de la restauration s'organise en deux services : Les plus petits (3/4 ans) encadrés par deux ATSEM et une animatrice déjeunent au 1er service. Ils se lavent les mains puis s'installent. Les adultes présents sur ce temps du repas veillent au bon déroulement de celui-ci. Ils accompagnent les enfants de telle sorte que ce temps soit non seulement convivial mais aussi pédagogique (l'animateur peut faire des observations liées aux aliments contenus dans l'assiette par exemple). Ils sont attentifs au climat général afin que ce dernier ne soit pas trop bruyant, ils veillent à la bonne tenue des enfants, au fait que ceux-ci mangent correctement. Pendant ce temps, l'autre partie du groupe se livre à des activités encadrées pour certains et autonomes pour d'autres, dans la cour et/ou dans une salle.

12 h 30 Les enfants du 2ème service entrent au réfectoire alors que ceux du 1er service sont en activité.

Pour les élémentaires

11 h 30 Les animateurs vont chercher les enfants qui déjeunent à la cantine dans leur classe. Le temps de la restauration s'organise en deux services.

11 h 40
12 h 25 Un premier groupe d'enfants (à peu près la moitié de l'effectif total) déjeunent au 1er service. Les animateurs présents durant ce temps de restauration, veillent au bon déroulement de celui-ci. Un animateur fait entrer les enfants par classe dans le réfectoire. Ces derniers se lavent les mains et se dirigent vers le self (exception faite pour l'école Edouard Thomas qui n'en possède pas encore). Un animateur veille que les enfants prennent sur leur plateau, une entrée, un laitage (yaourt ou fromage) et un dessert. Une fois installés, les enfants consomment leur entrée et se dirigent ensuite, table par table (sous la direction d'un animateur) vers les agents de restauration pour le service du plat principal. Tout au long du repas, les animateurs accompagnent les enfants de telle sorte que ce temps soit non seulement convivial mais aussi pédagogique (l'animateur peut faire des observations liées aux aliments contenus dans l'assiette par exemple).

Ils sont également attentifs à la tenue des enfants à table, au fait qu'ils goûtent à tout, et que le climat général ne soit pas trop bruyant. Durant cette tranche horaire (11 h 40 à 12 h 12), la deuxième partie du groupe des enfants se livre à des activités encadrées ou autonomes à l'extérieur (cour ou plateau d'évolution) ou dans une salle (pour un petit nombre). Sur une affiche figurent les différentes activités du jour, c'est à partir de celles-ci que l'enfant fait un choix.

12 h 30 Les enfants du 2ème service entrent au réfectoire tandis que ceux du 1er service sont en activité encadrée ou en autonomie à l'extérieur ou bien dans une salle (pour un petit nombre). Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous rapprocher des référents cantine.

8 - Eveil aux sports

Il s'agit pour l'enfant de développer des conditions motrices en s'engageant dans l'action. Utiliser un répertoire aussi large que possible d'actions : courir, grimper, lancer, sauter, glisser, chuter, tirer, pousser, manipuler... Oser réaliser, en sécurité, des actions dans un environnement proche et aménagé. Participer, avec d'autres, à des activités corporelles d'expression, avec ou sans support musical, et à des jeux, en respectant des règles simples dont il comprend l'utilité.

Lundi ou mardi : 1er et 2ème année de maternelle
Jeudi : 3ème année de maternelle

16 h 30 Les enfants de Pierre Villette sont pris en charge par une animatrice qui les accompagne jusqu'à Marie-Curie pour le goûter. Les enfants de Marie-Curie sont pris en charge par les animateurs de l'accueil.

17 h 00 L'animatrice conduit les enfants du premier groupe dans le petit gymnase de Marie-Curie. Pendant ce temps les enfants du deuxième groupe restent à l'accueil. Les cours d'éveil sont basés sur des parcours de motricité, avec différentes thématiques selon les semaines. Manipulation d'objets, motricité fine, précision, relaxation...

17 h 45 Les enfants du 1er groupe sont récupérés par leurs parents et l'animatrice part chercher ceux du 2ème groupe. Les cours durent 45 minutes. En avril, avant les vacances de Pâques, des séances d'escalade sont proposées pour faire découvrir ce sport aux enfants. En fin d'année, une sortie poney est organisée au centre équestre de Jablines au cours de laquelle les enfants évoluent sur un poney pendant vingt minutes dans un manège.

9 - Multisports - CP au CM2

Le multisports permet aux enfants de s'initier à différentes pratiques sportives pour s'orienter ensuite vers un club.

16 h 30 Les enfants inscrits à l'école des sports (6/11 ans) se retrouvent lors du temps d'accueil, le mardi et le vendredi, dans le club house du gymnase Pierre Villette. Ils peuvent se restaurer et s'adonner à des jeux de société. Un animateur est présent pour veiller au bon déroulement de ce temps d'accueil.

17 h 00 Les activités proposées diffèrent selon les niveaux. Le mardi et le vendredi **18 h 00** les CE1 et CE2 peuvent pratiquer de l'escrime, de l'escalade, de la gymnastique, des sports collectifs et de la course d'orientation. Le mercredi aux mêmes horaires, les CP pratiquent de l'escalade, du basket, des parcours gymniques, du roller et des jeux de balles (possibilité d'accompagnement de l'accueil de loisirs).

18 h 00 Le mercredi les CM1 et les CM2 peuvent faire du badminton, de l'escalade, du tir à l'arc, de la boxe française et des sports collectifs (possibilité d'accompagnement de l'accueil de loisirs).

19 h 00 Il n'y a pas de temps d'accueil le mercredi. Ce jour-là, un animateur vient à l'accueil de loisirs pour récupérer les enfants inscrits aux multisports et les accompagne jusqu'au gymnase Pierre Villette pour le début des cours (17 h). A la fin du cours, les enfants sont récupérés par leurs parents. Peu avant 18 h, l'animateur se rend à nouveau à l'accueil de loisirs pour prendre en charge le 2ème groupe et l'accompagne jusqu'au gymnase Pierre Villette pour le dernier cours (18 h à 19 h).

Service
Enfance

du Fonctionnement des Temps Périscolaires

DE
JOUR
D'ACCUEIL



Ces temps d'accueil qui jalonnent la journée de l'enfant sont des moments importants pour lui, car ils lui permettent en effet de s'exprimer de diverses manières et de développer plusieurs apprentissages en complémentarité avec l'institution scolaire. Ce guide vous éclairera sur le fonctionnement des différents temps périscolaires. Les équipes sur place se feront un plaisir de répondre à vos questions.



Service Enfance
rue du Clos de l'Erable
Tél : 01 60 31 73 25
www.saintthibaultdesvignes.fr

Sommaire

- 1 - Projet éducatif
- 2 - Edito de Monsieur Le Maire
- 3 - Préambule
- 4 - L'accueil du matin
- 5 - L'accueil du soir
- 6 - L'étude surveillée
- 7 - Le temps de la pause méridienne
- 8 - L'éveil aux sports
- 9 - Le multisports

1 - Projet éducatif

Pour la mandature 2008/2013, le projet éducatif comporte 4 axes en lien avec les populations concernées. Les objectifs à atteindre sont déterminés au sein de chaque axe :

- L'axe de la petite enfance
- L'axe enfance
- L'axe adolescence
- L'axe jeunesse

L'axe de la petite enfance

Créer un relais assistantes maternelles.

Créer une crèche multi accueil pour les familles et les salariés d'entreprises locales.

L'axe enfance

Mettre en place un Contrat Educatif Local en partenariat avec l'Education Nationale et le secteur associatif permettant d'améliorer les activités des temps périscolaires.

Maintenir l'existence du Conseil Municipal Enfants en assurant un fonctionnement adapté aux souhaits des jeunes conseillers.

Rédiger une charte de qualité de l'accueil qui permettra d'assurer une bonne qualité de service vis-à-vis des publics accueillis et des parents.

Adapter l'ensemble des accueils municipaux à la réforme du temps scolaire.

Fournir des actions éducatives permettant aux enfants de développer leur créativité, leur bien être et leur épanouissement.

L'axe adolescence

Créer un Conseil Municipal des Jeunes pour les collégiens des classes de 6ème et de 5ème qui permettra de poursuivre les actions ou projets initiés au sein du Conseil Municipal Enfants.

Créer des passerelles entre l'accueil du centre de loisirs et la maison de l'adolescence en proposant des activités ludiques, sportives ou culturelles communes aux deux publics.

Mettre en place des actions éducatives et pédagogiques au sein du collège en partenariat avec le système éducatif.

Créer des activités municipales sportives et culturelles dédiées spécifiquement aux adolescents en lien avec le monde associatif.

L'axe jeune 15/25 ans

Mettre en place des actions dans le domaine de la prévention (addictions diverses), dans l'aide aux projets, dans la recherche d'emplois ou de formation.

Mettre en place des projets d'aide au développement par des chantiers humanitaires nationaux ou internationaux.

Instituer des rencontres ou échanges internationaux.

Développer les actions culturelles dans le domaine cinématographique et théâtral.

L'ensemble de ces projets s'inscrivant dans la convention entre le département et la commune appelée "Arts du Clos".

2 - Edito de Monsieur Le Maire

La municipalité toute orientée vers une politique d'accueil, d'accompagnement des enfants scolarisés dans ses écoles, voire le collège et les lycées de rattachement, met à la disposition des parents, des Théobaldiens, ce guide qui précise le contenu de notre projet éducatif.

Il convient, en tout premier lieu, de féliciter les équipes pédagogiques du service enfance, du service des sports, du service communication communaux pour la réalisation de ce document.

Il synthétise toutes les structures mises en place par ces divers services pour apporter aux familles, aux enfants un service de qualité en complément de l'enseignement scolaire.

La municipalité s'est engagé avec l'accord des services départementaux de la Jeunesse et des Sports, avec l'Etat au travers de la CAF Caisse d'allocations Familiales, avec l'Education Nationale, sur un projet Educatif Local qui initie quatre axes d'actions bien identifiées.

En parallèle de cet engagement, la construction du nouvel Accueil de Loisirs, la création d'un Relais d'Assistance Maternelle (R.A.M.) seront les outils qui compléteront de façon pérenne ce dernier.

Restant à votre écoute.

Pour les services communaux,
Pour le Conseil Municipal

Le Maire
Sinclair Vouriot



3 - Préambule

Le temps périscolaire constitue pour l'enfant un lieu de vie, d'éducation, d'expression et de détente.

Tous les temps d'accueil (cantine, accueil du matin et du soir, étude, éveil aux sports...) doivent permettre à l'enfant d'évoluer, à travers différents apprentissages, et de s'épanouir en fonction de ses besoins, de ses envies et de son rythme.

En conséquence, les acteurs de ce temps périscolaire, s'efforceront de mettre leurs compétences et leur énergie au service de l'enfant.

Dans cette intention, il est important d'établir avec vous chers parents, une relation de confiance où la communication est toute sa place.

Ce guide qui s'inscrit dans cette démarche, est un lien avec le projet éducatif de la ville, le règlement intérieur des accueils périscolaires, les projets pédagogiques et la charte de qualité.

Elaboré à votre intention, il vous permettra de mieux connaître le fonctionnement des différents moments du temps périscolaire.

4 - Accueil du matin

L'accueil du matin permet aux enfants d'évoluer tranquillement avec cette liberté de choisir ce qu'ils veulent faire, selon le programme d'activités.

7 h 30 Accueil des enfants maternels.

Les élémentaires sont accueillis sur dérogation et selon les places disponibles. La présence de chaque enfant est notifiée sur un listing.

Les enfants choisissent en toute liberté ce qu'ils veulent faire durant ce temps d'accueil.

Des ateliers autonomes sont mis à leur disposition (jeux de société, dinette, dessin, coin lecture...), mais un animateur peut aussi en proposer.

8 h 15 Les enfants rangent le matériel.

Les maternelles sont pris en charge, généralement par le référent, qui les accompagne dans leur classe respective.

8 h 20 Un(e) animateur(trice) conduit les élémentaires dans la cour, et reste avec eux jusqu'à l'arrivée d'un enseignant.

5 - Accueil du soir

L'accueil du soir permet aux enfants de s'adonner à diverses activités (ludiques, éducatives ou sportives) en fonction de leurs envies et de leur rythme ; l'animateur propose une activité mais ne l'impose pas.

16 h 30 Les animateurs vont chercher dans leur classe les enfants qui restent à l'accueil du soir. La présence de chaque enfant est mentionnée sur le listing. Après s'être lavés les mains, les enfants s'installent à la cantine et prennent un goûter.

17 h 00 Chaque soir, à tour de rôle, un(e) animateur(trice) met en place une activité spécifique. Les enfants qui le souhaitent, y participent, et les autres choisissent une activité à leur convenance (jeux extérieurs si le temps le permet, jeux de société, dinette, dessin...).

18 h 00 Après l'étude, les élémentaires ayant une dérogation sont accueillis par l'équipe d'animation qui notifie leur présence.

19 h 00 Fermeture de l'accueil. En cas de retard pour récupérer votre enfant, vous êtes priés de prévenir l'équipe. Concernant un enfant maternel, seule une personne majeure (notifiée sur la fiche de renseignements et le règlement intérieur périscolaire) est habilitée à venir le récupérer.